

LA TRANSJU'TRAIL 2019

REGLEMENT D'EPREUVE

1 – L'ORGANISATION ET LES EPREUVES

La Transju'trail est organisée par Trans'Organisation, tous les ans, le 1^{er} week-end de juin et comprend plusieurs épreuves :

COURSES	DISTANCE	DEPART	ARRIVEE	HEURE	JOUR
la Transju'night *	24 km	Morez	Morez	20h30	Samedi
la Transju'trail des marmots	Selon âge	Morez	Morez	Dès 16h	Samedi
la Transju'trail 72km	72 km	Mouthe	Les Rousses	5h30	Dimanche
le 36 km de la Transju'trail	36 km	Morez	Les Rousses	9h15	Dimanche
le 23 km de la Transju'trail *	23 km	Prémanon	Les Rousses	10h45	Dimanche
le 10km de la Transju'trail	10 km	Les Rousses	Les Rousses	11h45	Dimanche
le 5km de la Transju'trail	5 km	Les Rousses	Les Rousses	12h00	Dimanche
La randonnée de la Transju'trail	15 km	Les Dappes	Les Rousses	9h-9h30	Dimanche

*Le challenge Night & Day réunit la Transju'night du samedi et le 23km de la Transju'trail le dimanche.

Les épreuves Transju'trail sont ouvertes à tous les hommes et toutes les dames, selon les catégories et les distances suivantes :

Catégories d'Âges / Distance FFA											
						la Transju'trail le dimanche 2 juin					
Catégories	Âges		Années		Distance	72km	36km	23km	10km	5km	Rando
Eveil Athlé *	7	9	2012	2010	< 1km						Randonnée ouverte à tous. Enfants sous la responsabilité des adultes.
Poussin *	10	11	2009	2008	2km						
Benjamins *	12	13	2007	2006	3km						
Minimes *	14	15	2005	2004	5 km					X	
Cadets *	16	17	2003	2002	15km				X	X	
Juniors	18	19	2001	2000	25km			X	X	X	
Espoirs	20	22	1999	1997	Illimitée	X	X	X	X	X	
Seniors	23	39	1996	1980	Illimitée	X	X	X	X	X	
Master 1	40	49	1979	1970	Illimitée	X	X	X	X	X	
Master 2	50	59	1969	1960	Illimitée	X	X	X	X	X	
Master 3	60	69	1959	1950	Illimitée	X	X	X	X	X	
Master 4	70	79	1949	1940	Illimitée	X	X	X	X	X	
Master 5	80	+	1939	Et avt	Illimitée	x	x	x	x	X	

*L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

Catégories d'Âges / Distance FFA							
					la Transju'trail le samedi 1 juin		
Catégories	Âges				Distance	Transju'night	Transju'trail des marmots
Eveil Athlé *	7	9	2012	2010	< 1km		X
Poussin *	10	11	2009	2008	2km		X
Benjamins *	12	13	2007	2006	3km		X
Minimes *	14	15	2005	2004	5 km		
Cadets *	16	17	2003	2002	15km		
Juniors	18	19	2001	2000	25km	X	
Espoirs	20	22	1999	1997	Illimitée	X	
Seniors	23	39	1996	1980	Illimitée	X	
Master 1	40	49	1979	1970	Illimitée	X	
Master 2	50	59	1969	1960	Illimitée	X	
Master 3	60	69	1959	1950	Illimitée	X	
Master 4	70	79	1949	1940	Illimitée	X	
Master 5	80	+	1939	Et avt	Illimitée	x	

* L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

2 – INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, dernier délai le 26 mai 2019 à minuit. Aucune inscription papier ne sera réceptionnée (sauf Transju'trail des marmots cf. ci-dessous).

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents :

- Non licenciés, qui doivent fournir un [certificat médical](#) de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » datant de moins d'un an le jour de la course.
- Membres de la FFA avec numéro de licence (Compétition / Entreprise / Running / Pass j'aime courir)
- TOUTES LES AUTRES LICENCES ne sont plus acceptées, selon la nouvelle réglementation de la FFA

Dans le cas contraire, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Conditions d'inscription à la Transju'trail 72km

La Transju'trail 72km s'adresse à des sportifs entraînés et ayant une réelle capacité d'autonomie sur des épreuves sportives longues distances. En s'inscrivant, le participant s'engage à fournir, au moment de l'inscription :

- Un résultat sur la Transju'trail 72km ou 36km de la Transju'trail 2017 ou 2018
- Un résultat sur un autre trail de 36km et plus de 2017 ou 2018

Le participant n'ayant pas fourni ses références avant le 12 Mai 2019 se verra basculer sur le 36km de la Transju'trail Morez – Les Rousses, sans remboursement de la différence des frais d'inscription.

Conditions d'inscription à la Transju'trail des marmots

La Transju'trail des marmots s'adresse aux enfants de 7 à 13 ans. Le bulletin est disponible sur le site internet www.latransju.com. L'autorisation parentale est obligatoire pour participer tout comme le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La présence d'un adulte responsable de l'enfant sur place pendant l'épreuve est obligatoire.

3 – INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard (nominatif pour toute inscription avant le 1^{er} changement tarif)
- Le lot souvenir (garanti pour toute inscription avant le 1^{er} changement de tarif)
- Le classement chronométré (sauf Marche Nordique)
- L'assistance médicale et sécurité
- Les ravitaillements le long du parcours (sauf 10km et 5km) + petit ravitaillement à l'arrivée
- Le transport **avant** course (sauf Transju'night, 10km et 5km)
- Le transport des sacs vestiaires (sauf Transju'night, Marche Nordique, 10km et 5km)
- Le repas d'après-course (sur réservation lors de l'inscription pour le 10km, le 5km et la marche nordique au prix de 10€ et sauf Transju'night)
- Les douches et vestiaires
- Le soin d'après course par l'équipe des kinés et ostéopathes
- Le road book

Tarifs d'inscription, fixés chaque année par le Comité d'Organisation

	Jusqu'au 28/04/2019		Du 29/04 au 26/05/2019	
	Tarifs	Sans repas	Tarifs	Sans repas
Transju'night	30 €		35 €	
Transju'trail 72km	75 €	70 €	85 €	80 €
36km de la Transju'trail	46 €	41 €	52 €	47 €
23km de la Transju'trail	31 €	26 €	37 €	32 €
10km de la Transju'trail	18 €		18 €	
5km de la Transju'trail	12 €		12 €	
Marche Nordique	15 €		15 €	

Clôture des inscriptions le dimanche **26 Mai 2019** à minuit.

***Le challenge Night & Day** (Transju'night + 23km de la Transju'trail) donne lieu à 20% de réduction, sur une inscription simultanée.

4 – ASSURANCE / REMBOURSEMENTS / CHANGEMENTS DE DOSSARD

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement. Tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus) sont également couverts par cette assurance.

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION – ANNULATION COUREUR

Le coureur a la possibilité de demander un remboursement dans le cas d'un décès, d'un accident ou d'une maladie du participant ou de son conjoint ou d'un ascendant ou descendant du 1^{er} degré sous réserve d'avoir complété le [formulaire en ligne](#) et d'avoir fourni les documents l'attestant (certificat médical ou certificat de décès), le jour de la demande ou au plus tard 2 jours après celle-ci. Le montant des frais d'inscription remboursés sont les suivants :

- 50% du montant jusqu'au 7 avril 2019
- 30% du montant du 8 avril au 12 mai 2019 inclus

Aucune demande de remboursement ne sera accordée après le 12 mai 2019.

Le délai de traitement sera le plus court possible, mais à partir du 12 mai, le traitement sera reporté après l'évènement.

CHANGEMENT DE DOSSARD

Le coureur a la possibilité de transférer ses droits d'inscription à un autre skieur ou de changer de course, dernier délai le dimanche 26 mai 2019 à minuit inclus, sous réserve :

- d'avoir complété la [demande en ligne](#), avant le dimanche 26 mai 2019 à minuit inclus
- qu'il reste des dossards disponibles au moment de la demande
- que le coureur ait réglé le montant de 15€ au moment de la demande
- qu'en cas de changement de coureur, le nouveau coureur joigne les documents obligatoires au moment de la demande

Après le dimanche 26 mai 2019, plus aucune modification ne sera acceptée.

Toute demande de changement effectué après le 28 avril 2019 entraîne la perte du nom inscrit sur le dossard.

5 – RETRAIT DES DOSSARDS ET CHRONOMETRAGE

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer au salon des partenaires sur la place de la mairie de Morez, le samedi de 1^{er} juin de 13h00 à 19h00.

DOSSARDS ET CHRONOMETRAGE

Le dossard doit être fixé sans être plié sur la poitrine ou le ventre et rester visible tout au long de la course.

Attention : Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs ; il permet d'accéder aux différentes prestations (repas, douches et vestiaires, etc.).

Le dossard est personnel et non transmissible sans l'accord de l'organisation sous peine de disqualification.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

Aucune inscription ne devra apparaître sur le dossard en dehors de celles des partenaires officiels de l'épreuve.

6 – PARCOURS ET BALISAGE

Le parcours est linéaire pour les courses de 72km, 36km, 23km et pour la randonnée et en boucle pour la Transju'night, les 10km et 5km.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur en hauteur. Le balisage sera renforcé par un marquage au sol temporaire. En cas d'erreur de parcours de la part du participant, ce dernier doit impérativement revenir sur ses pas jusqu'à ce qu'il retrouve le balisage. Tout participant qui ne suivra pas le parcours établi ne sera pas classé.

7 – EQUIPEMENTS DURANT LA COURSE

EQUIPEMENT POUR LES EPREUVES DU DIMANCHE :

- Réserve d'eau contenant 500 ml minimum,
- 1 couverture de survie,
- 1 vêtement chaud et imperméable protégeant du froid et de la pluie,
- 1 portable

Cet équipement est obligatoire pour la Transju'trail 72km et pourra être contrôlé le long du parcours. La signature d'une décharge vous sera demandée au retrait des dossards.

Cet équipement est recommandé pour toutes les autres courses. En fonction des conditions, le Directeur de course peut exiger le port de tout ou partie de ce matériel.

EQUIPEMENT POUR L'EPREUVE DU SAMEDI :

- Réserve d'eau contenant 500 ml minimum,
- 1 couverture de survie, **OBLIGATOIRE**
- 1 frontale en état de marche, **OBLIGATOIRE**
- 1 vêtement chaud et imperméable protégeant du froid et de la pluie,
- 1 portable

La signature d'une décharge vous sera demandée au retrait des dossards.

Matériel vivement recommandé pour toutes les épreuves: 1 sifflet ; 1 nécessaire pour pansement rapide et soin des pieds.

Les bâtons sont autorisés sur toutes les épreuves (vivement conseillés pour la Marche Nordique) mais ils doivent être portés tout au long de la course. **L'organisation n'est pas responsable du matériel déposé en cours de route.**

8 – OBLIGATIONS DES CONCURRENTS / PROTETS ET APPELS

Les engins à 2 roues, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est **interdit de courir avec un chien** en raison du passage en zone sensible. Il est **interdit d'être accompagné sur le parcours par une tierce personne non inscrite sur la course.**

OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

Le comité d'organisation est autorisé à appliquer des pénalités de temps ou des disqualifications en cas de comportement antisportif, de ravitaillement en dehors des zones prévues par l'organisation, en cas de non-respect du présent règlement, en cas de non-respect des bénévoles, membres de l'organisation, partenaires et en cas de jet de débris en dehors des zones prévues par l'organisation, de circulation en dehors du parcours ou de dégradation de la faune et de la flore. Des officiels seront présents le long du parcours pour vérifier le respect de ces règles. Comme toute épreuve sportive, tout concurrent pourra être soumis à un contrôle antidopage. Tout concurrent refusant de s'y soumettre sera immédiatement disqualifié.

PROTETS ET APPELS

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats sur le stade d'arrivée.

9 – HORS DELAI ET ABANDONS

HORS DELAI

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés (mentionnés ci-dessous) sera mis hors-course et sera rapatrié par des voitures balais.

Courses du dimanche 3 juin : Bellefontaine – 9h45 ; Morez – 11h15 ; Prémanon – 14h00 ; Les Dappes (aller) – 15h30.

Courses du samedi 2 juin : Morez (entre les 2 boucles) – 22h00 ; Morbier (aller) – 23h00

ABANDONS

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le membre de l'organisation le plus proche (ravitaillement, signaleur...). Il sera ensuite rapatrié sur le site d'arrivée par les véhicules balais de l'organisation.

Rapatriement uniquement depuis les points de contrôles avec barrières horaires, les ravitaillements et les points d'eau.

10 – SECURITE ET SECOURS

Compte tenu de la spécificité du parcours de La Transju'trail, les moyens de secours seront mobiles. Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction des besoins.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (tous modes d'intervention même hélicoptage). Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. Un calcul sera appliqué par l'organisation pour compenser le retard accumulé.

En cas de détresse, alertez ou faites alerter une personne de l'organisation située sur le parcours. Elle dispose de moyen radio ou téléphonique pour joindre le PC.

11 – PROTOCOLE / PRIX ET RECOMPENSES

Aucune dotation financière ne sera remise aux coureurs.

COURSE	HEURE	SCRATCH H	SCRATCH D	CATEGORIE
Transju'night	23h00	1 à 3	1 à 3	
Transju'trail 72km	15h30	1 à 6	1 à 6	ESP 1H + 1D V1/V2/V3/V4 1H + 1D
Défi Ski-Trail Transju'	15h30	1 à 3	1 à 3	
36km de la Transju'trail	14h00	1 à 6	1 à 6	ESP 1H + 1D V1/V2/V3/V4 1H + 1D
23km de la Transju'trail	14h00	1 à 3	1 à 3	
10km de la Transju'trail	14h00	1 à 3	1 à 3	
5km de la Transju'trail	14h00	1 à 3	1 à 3	
Challenge night & day	14h00	1 à 3	1 à 3	

La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur. La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

Transju'trail des marmots

Remise des prix aux 3 premières filles et 3 premiers garçons de chaque catégorie d'âge sauf pour la catégorie éveils (en raison du règlement imposé par la FFA).

12 – INFORMATIONS PRATIQUES

Toutes les informations pratiques concernant le transport, les sacs vestiaires, les ravitaillements, la circulation etc. sont disponibles sur [le site Transju'trail](#).

13 – ACCEPTATION / MODIFICATION / INTERPRETATION DU REGLEMENT

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l'accepter sans réserve.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et non placés sous sa garde ou au cours de la course.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Épreuve se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui, éventuellement, pourraient se présenter.

Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.

INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Organisation et le Jury a compétence pour décider sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

14 – DROIT D'IMAGE ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

DROITS D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves Transju'trail ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves Transju'trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein de Trans'Organisation. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.